

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

## SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2025

**Date de la convocation :**  
1<sup>er</sup> octobre 2025

**EFFECTIF LÉGAL : 15**

**EFFECTIF EN EXERCICE : 14**

**EFFECTIF VOTANT : 5**

Suite à une seconde convocation en raison de l'absence de quorum lors du Conseil Municipal du vingt-neuf septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à 18h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

**Etaient présents :** Christophe BOUTHORS; Daniel FORRIERES; Céline MARELLI, Francine SEDENT, Vincent WIART

**Ont donné procuration :** Roseline HODIN à Céline MARELLI, Mikael LANCEL à Daniel FORRIERES, Véronique MEYER à Francine SEDENT

**Etaient absents :** Damien BARDOUX, Raphaël CANTA, David HEGO, Antoine HERMAN, Jose-Manuel LERICHE, Sabrina CARDON,

**Secrétaire de séance : Céline MARELLI**

## OBJET DE LA DELIBERATION : UTILISATION SALLE POLYVALENTE

**Numéro de la délibération : 2025-49**

**Objet de la délibération : Festivités de fin d'année**

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

Pour les enfants : 1 spectacle de noël + 1 goûter + 1 carte cadeau d'une valeur de 20€ pour les enfants jusqu'à 16 ans.

La date retenue est le 13 décembre après-midi.

Pour les aînés (+ de 64 ans) : 1 spectacle de noël + 1 goûter + 1 carte cadeau d'une valeur de 25€

La date retenue est le 14 décembre après-midi.

Pour les salariés : 1 carte cadeau d'une valeur de 50€

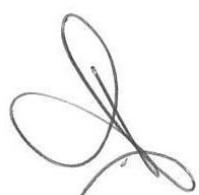
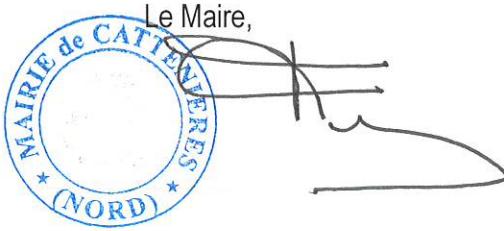
Le conseil municipal laisse la commission des fêtes décider de l'organisation, et des spectacles.

Le Conseil Municipal après délibération :

- Décide d'adopter les montants des participations et les conditions exposées
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées au budget primitif 2025 et inscrits au compte 623

Certifié conforme,  
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an  
ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

